



## Compte-rendu CTL Emplois, reconvoction du 17 janvier 2019

**SOLIDAIRES Finances Publiques, La FORCE du NOUS,**  
**1<sup>er</sup> organisation syndicale à la DGFIP**  
**toujours 2<sup>ème</sup> organisation syndicale dans le département**

**SOLIDAIRES Finances Publiques 62** a siégé lors de cette reconvoction du CTL « emplois » pour, **comme toujours, défendre les agents et leurs missions** et rappeler que nous voulons des réponses concrètes aux suppressions d'emplois que nous ne pouvons plus subir.

**SOLIDAIRES Finances Publiques 62** a solennellement demandé à la 1<sup>ère</sup> organisation syndicale du département de faire vivre l'intersyndicale.

### Les suppressions d'emplois :

Pendant cette reconvoction, M Roulet a indiqué que la direction appelait les chefs de services concernés par les suppressions d'emplois, malheureusement si le chef de service n'était pas présent ce jour là, il n'avait pas l'information.

Il affirme que le CTL emplois est toujours un moment très délicat et parfois très irritant.  
Il en profite pour remercier sincèrement les agents de la DDFiP62 pour leur engagement.

La direction précise que toutes les catégories d'emploi participent à ces suppressions.  
Pour définir les postes à supprimer, la direction utilise le **MAGERFiP** (Méthode d'Allocation Généralisée des Emplois), le **rebasage** (qui consiste à supprimer des postes structurellement vacants) et des **pondérations sur une sélection d'indicateurs** de charges représentatifs de chaque structure.  
Simple ? Est-ce qu'il suffit d'appliquer une formule mathématique en fonction des charges et des emplois ?

Non, car ce n'est pas le seul repère, sont pris aussi en compte la persistance de vacances ainsi que les départs en retraite effectifs et prévisionnels. **Malheureusement, la direction ne dote pas d'agents supplémentaires, les services où les écrêtements horaires sont importants, ni ceux où prendre ses congés est compliqué voire impossible.**

Donc, on mélange un peu de ci, un peu de ça, on prend en compte la dotation accueil pour le 62, **SOLIDAIRES Finances Publiques 62** a demandé des comparaisons avec d'autres départements pour savoir si le Pas-de-Calais était doté correctement et la direction nous a indiqué ne pas avoir les éléments. Elle prend donc pour argent comptant ce que la DG lui dit.

De plus, comme tous les services doivent participer à cet effort, **la direction supprime dans chaque structure-mission** (contrôle fiscal (PCE, PCR), direction, SIP, SIE, PTGC, SPF-SPFE, Trésoreries Mixtes et Trésorerie Spécialisées).

**- 47 emplois à la DDFiP62**  
**- 1 A, - 18 B, - 28 C**

**SOLIDAIRES Finances Publiques 62 a voté CONTRE ces suppressions d'emplois.**

### Transparence ?!!

**SOLIDAIRES Finances Publiques 62** a insisté pour connaître la vision prochaine de notre directeur sur le futur visage de notre département et sur le nombre des suppressions d'emplois à l'horizon 2022.  
M Roulet a d'abord indiqué ne pas avoir de « boule de cristal » pour prédire l'avenir, cependant

**SOLIDAIRES Finances Publiques 62** lui a rappelé qu'il avait participé à une **réunion à la DG sur le thème « bâtir un nouveau réseau » et que fin 2018, la cible des suppressions d'emplois au terme de 2022 a été fournie à chaque directeur.**

M Roulet a alors avoué être en phase de réflexion, en fait jusqu'au 15 février 2019, c'est surtout une **phase de préparation.**

Est-ce que notre directeur, pour le bien-être de ses agents et pour être transparent avec eux a enfin donné une cartographie ou un nombre ?

**Il n'a malheureusement pas le feu vert de la DG pour communiquer sur la géographie revisitée** mais reconnaît le caractère stressant pour les agents, d'un manque de visibilité sur l'avenir de nos missions.

(<https://solidairesfinancespubliques.org/le-syndicat/actions/2062-tout-ce-que-vous-devez-savoir-sur.html>)

### **Prime de 200 € :**

M ROULET a indiqué que la prime de 200€ était, pour lui, un premier message de reconnaissance mais qu'effectivement, il était peut-être insuffisant.

La direction a précisé ne pas avoir de quota sur le nombre d'agents concernés dans le département mais avoir des instructions sur les modalités de recensement.

**SOLIDAIRES Finances Publiques 62 revendique une reconnaissance financière pour toutes et tous et demande à ne pas oublier les services civiques et les apprentis, qui participent activement à la mise en œuvre du PAS.**

### **Mise en œuvre du PAS :**

Le démarrage de la mise en place du PAS a engendré un accueil conséquent (7 400 usagers accueillis la seconde semaine de janvier).

**La mobilisation de nombre d'agents sur cette mission jugée prioritaire, empêche le bon déroulement de toutes les autres missions**

**(Contentieux, gracieux, mise à jour foncière (D2 est le 21 janvier)...).**

Le numéro dédié au PAS a reçu 1 million d'appels et il est donc demandé un effort supplémentaire au niveau national qui se traduit, au-delà des 5 agents mobilisés depuis le 2 janvier dans le Pas-de-Calais, par une mobilisation de 8 agents supplémentaires (2 agents en Direction et 6 agents répartis sur les SIP d'Arras, Lens, Béthune, Calais et Boulogne).

M. ROULET annonce dans la presse que le démarrage reflète une situation maîtrisée,

**et pourtant les agents seront toujours autant mobilisés en cette fin du mois.**

### **CSRH :**

Sur cette nouvelle équipe, la direction reconnaît qu'il n'y a que six sachants, dont quatre s'occupaient auparavant de la paye, et que les agents ont fait un effort extrêmement important pour assurer les missions du CSRH.

### **Agences comptables :**

Le Directeur présente la possibilité de création d'agence comptable à 4 collectivités territoriales du Pas-de-Calais.

A ce jour, aucune collectivité n'a demandé à participer à cette expérimentation.

M. ROULET admet ne pas avoir d'arguments lui permettant de valoriser le principe des agences comptables.

Vos élu.e.s **SOLIDAIRES Finances Publiques 62**

*Wilfried GLAVIEUX, Catherine VERDAUX,*

*Pascal PEIREIRA, Nadège BOTTE*

